DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE NERONDES

L'an deux mille vingt-quatre
Le 09 avril à 20 heures 00

Nombres de Membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale, sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2024
Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2024

PRESENTS : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, SALAT Françoise, BARILLET Katia, JAULIN Christine, DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

ABSENTS/EXCUSES : GRESSIN Michèle, LAIGOT Stéphane.

ABSENT(S) : BARRE Fabien

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLIER Christian.

POUVOIR(S) : /

* * *

2024/17 :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif restauration scolaire 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 117 040,44 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 12 293,61 €

Adopté **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus désignés.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Thierry FERRAND.

MAIRIE DE NERONDES
18350

Le Secrétaire de séance,

Christian ALLIER.

Publication papier le : 19 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801600-20240409-D17-2024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2024